

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	1
 Artikel:	Le livre du soldat
Autor:	Chaudet
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-849200

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE LIVRE DU SOLDAT

Edition : Office Central des Imprimés et du Matériel, Berne

En prenant la décision d'éditer un « Livre du Soldat », le Conseil fédéral a marqué sa volonté d'accomplir un nouvel effort en faveur de la défense nationale.

Le « Livre du Soldat » a pour but de faire connaître à chaque militaire ce qu'il doit savoir des origines du pays, de son histoire, du développement de ses institutions, pour qu'il soit mieux à même d'apprécier le prix de la liberté et de se consacrer à son service.

Après avoir souligné que la défense nationale est affaire de volonté morale, le « Livre du Soldat » explique les raisons des exigences qu'elle impose. Il souligne combien il est nécessaire que nos concitoyens apprennent à subordonner leurs intérêts particuliers à ceux de la communauté.

Il démontre ensuite que la préparation intellectuelle et technique du soldat est une source de courage et de confiance, où il peut puiser en toutes circonstances les forces nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Enfin, l'ouvrage que nous avons l'honneur de préfacer décrit de façon aussi complète que possible les armes et les fonctions du soldat. Il situe leur rôle dans l'ensemble de l'armée. Son texte souligne ainsi la part individuelle que chaque citoyen est appelé à prendre dans l'effort général d'un peuple décidé à vivre et à défendre ses droits à l'existence.

Il n'était certes pas très facile de condenser une matière si riche, si diverse dans son unité, en un ouvrage d'un volume et d'un format adaptés aux besoins du service. Les auteurs se sont consacrés à cette tâche en ne perdant jamais de vue, sous l'influence de préoccupations générales, ces nécessités d'ordre pratique. Ils y ont parfaitement réussi. Nous les remercions d'avoir écrit des pages auxquelles qualité et présentation donnent les chances d'atteindre les résultats voulus. Ces pages contribueront à attirer l'attention de tous les Confédérés sur le besoin d'une action solidaire. C'est ainsi seulement que l'Alliance fédérale pourra demeurer dans la ligne voulue par ses fondateurs et sauvegarder une manière de vivre et un esprit.

A une époque où l'évolution des idées et des faits met en relief l'urgente nécessité de former des caractères, autorités politiques et chefs militaires ont à veiller à maintenir le contact avec le peuple, à faire appel à son raisonnement, à son libre arbitre, à son sens des responsabilités. Un travail d'information et d'éducation s'impose. Il faut que des hommes se lèvent pour reprendre les tâches de la vie privée et de la vie publique et maintenir le patrimoine des valeurs matérielles et morales qui leur sont confiées par leurs devanciers.

Le « Livre du Soldat » peut contribuer à réaliser des progrès en matière de défense nationale spirituelle, à renforcer plus particulièrement l'état d'esprit de nos concitoyens. Une communauté nationale unie et vivante permettra à la Suisse de remplir sa mission en demeurant, dans la justice et la paix, une gardienne vigilante des plus hautes valeurs de civilisation et d'humanité.

CHAUDET, Conseiller fédéral.

Dix principes de la Constitution fédérale

- 1 La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune.
- 2 Tous les Suisses sont égaux devant la loi.
- 3 Tout Suisse est tenu au service militaire.
- 4 Tout citoyen d'un canton est citoyen suisse.
- 5 Aucun ressortissant suisse ne peut être expulsé du territoire de la Confédération ou de son canton d'origine.
- 6 La liberté de conscience et de croyance est inviolable.
- 7 Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique.

- 8 La liberté de la presse est garantie.
- 9 Les quatre principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français, l'italien et le romanche, sont langues nationales de la Confédération.
- 10 La Constitution fédérale peut être revisée en tout temps, totalement ou partiellement.

Serment du Grütli

Nous serons un peuple de frères
que nul malheur et nul danger ne séparera.
Nous serons libres comme nos pères
l'ont été ; plutôt la mort que l'esclavage !
Nous mettrons notre confiance dans le Très-Haut,
sans redouter la puissance des hommes !